

CONSEIL MUNICIPAL DU 6/07/2021

L'an deux mille vingt et un le 6 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation : 28/06/2021

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, FUSEAU Michaël, GARD Daniel, DUPIELLET Françoise, MAGNOL Pierre, Carine TRILLES, Corine DOUCET, Nahid GARDERON

ABSENTS EXCUSES : Nathalie MOREAU qui donne pouvoir à Mme DUPIELLET
Marc DUPERRIN qui donne pouvoir à M GARD
Patrick VERSAUD qui donne pouvoir à Nahid GARDERON
Claude MARTIN qui donne pouvoir à Corine DOUCET
Michèle ROUSSEAU qui donne pouvoir à Michaël FUSEAU
Severine HERR qui donne pouvoir à Carine TRILLES
Catherine COUPAUD qui donne pouvoir à M DUMONT Michel
Nicolas CHAZOT qui donne pouvoir à Corine DOUCET
Christian COVIAUX

SECRETAIRE : Nahid GARDERON

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 7/06/2021.

Adopté à l'unanimité .

ORDRE DU JOUR

1. Informations sur les décisions prises en application de l'article L2122.22 Du Code Général des Collectivités Territoriales -DIA –
2. PERSONNEL COMMUNAL –
3. TRAVAUX MAIRIE : Avenant ALUMIN, AVENANT EURO DEMOLITION, AVENANT GASCOGNE
4. CABINET MEDICAL
5. FEMREB ECLAIRAGE PARKING
6. SITE INTERNET
7. LA PAROLE AUX COMMISSIONS
8. COMMUNAUTE DE COMMUNES
9. DIVERS

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

-3/6/21 Me SEPZ – BEROT Christian -ZN 503 – 215 Impasse des communeaux – 1307 m2 – 233 000 €

-15/06/21 Me DE RUL – AUGER Martial – ZN 239 – 83 – 386 Impasse des communeaux – 1474 m2 – 236 000 €

2021/64-PERSONNEL COMMUNAL

Des entretiens sont prévus pour le remplacement de Ludivine MARTIN qui a trouvé un poste d'ATSEM à CIVRAC DE BLAYE.

Le conseil municipal autorise le maire à recruter un agent en contrat aidé d'adjoint technique en garderie/cantine au 1/09/2021.

Mme DUPIELLET fait le point des derniers recrutements en garderie :

Isabelle BOYER, Jessica ALONSO, Gwendoline REAUD

Nahid GARDERON demande qui fait le choix du personnel.

Michael FUSEAU lui indique que le Maire est le principal décideur, avec le responsable du personnel du service concerné et Mme LISSARRE.

Le Maire rappelle l'importance des contrats aidés pour le budget communal.

Mme TRILLES et M FUSEAU mettent en avant le besoin de personnel compétent dans les services et parfois le choix est difficile.

TRAVAUX MAIRIE –

2021/65 -AVENANT GASCOGNE

M DUMONT présente l'avenant qui a pour objet de rehausser les gardes corps des fenêtres pour un montant de 1 152 € TTC. Après délibération, le conseil municipal accepte ces travaux et autorise le maire à signer l'avenant correspondant.

POUR : 18

2021/66-AVENANT MOINS VALUE EURO DEMOLITION SYSTEMS

M DUMONT indique qu'il convient de prendre en compte en moins value, les travaux de protection provisoire de la toiture du bâtiment F, tels que prévus dans l'avenant n° 1, ceux-ci n'étant pas nécessaires.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette moins value s'élevant à -967.20 € TTC et autorise le maire à signer l'avenant correspondant.

POUR : 18

2021/67 -AVENANT DUPUY FRERES

M DUMONT indique qu'il convient de prendre en compte en moins value, la dépose de la couverture provisoire pour un montant – 3016.57 € TTC

Après délibération, le conseil municipal accepte cette moins value et autorise le maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de -3016.57 €

POUR : 18

2021/68-AVENANT ALUMIN

M DUMONT présente l'avenant qui a pour objet, suite à la demande du maître d'ouvrage de réaliser des modifications diverses en plus et moins value pour un montant TTC de 416.40 €. Le conseil après délibération accepte ces modifications et autorise le maire à signer l'avenant correspondant.

POUR : 18

2021/69 -SOUS TRAITANT EURO DEMOLITION

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte la demande de sous traitance, d'EURO DEMOLITION en faveur de GRAND SUD DESAMIANTAGE pour des travaux de démolition et de désamiantage de la toiture pour un montant de 10 974.51 € et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour : 18

-CABINET MEDICAL

M LANNES fait le point sur l'avancée des négociations avec les médecins

Lors du conseil municipal en date du 1/02/2021, vous m'avez autorisé à mener les investigations nécessaires quant au rachat, éventuel, du groupe médical. Les services des domaines ont été sollicités et ont estimé le bâtiment à 240 000 €.

Notre architecte, Mme COSYNS, s'est déplacée pour évaluer le montant des travaux. Un bilan complet correspondant aux exigences imposées lors d'une acquisition par une collectivité fait ressortir une dépense de 140 000 €.

Dans le cas où toutes les parties tomberaient d'accord, nous pourrions envisager de contracter un emprunt de 380 000 € (240 000 € + 140 000 €) sur 15 ans au taux de 0.80 %.

Un remboursement mensuel serait couvert par un loyer de 600 € pour chaque médecin (3) et les infirmières.

Tous ces éléments ont été communiqués aux médecins et aux infirmières lors d'une réunion en Mairie en date du 24 juin 2021.

J'ai adressé le 29 juin un mail à M. SAURA que je vous lis :

« Bonjour M. SAURA,

Nous faisons suite à notre entretien en Mairie en date du 24 juin 2021.

Après votre départ, Monsieur le Maire et les quatre adjoints présents ont réexaminé leur proposition de rachat.

Après un long délibéré, une majorité s'est dégagée pour le maintien des conditions dont vous avez eu connaissance, à savoir :

- Emprunt de 380 000 € sur 15 ans (240 000 € acquisition et 140 000 € travaux)
 - Remboursement mensuel pour la SCP 2 400 € (3 médecins et infirmières)
- « Dans le cas où vous accepteriez ces propositions, le dossier acquisition du groupe médical sera à l'ordre du jour du conseil municipal de juillet 2021. Le vote se fera à bulletin secret et le résultat obtenu sera irrévocable. Nous restons dans l'attente de votre réponse que nous souhaitons rapide. Veuillez croire, Monsieur SAURA, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs. A ce jour, je n'ai reçu aucune réponse. »

-2021/ 70 DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT -ACQUISITION FONCIERE-

Les élus échangent sur le sujet.

M FUSEAU a relevé 3 points :

-Il n'a jamais vu un locataire fixer son loyer

-il ne faut pas penser que les médecins resteront s'ils sont locataires

-que fait-on si une autre profession libérale vient proposer à la commune la vente de ses locaux

M MAGNOL propose de rembourser partiellement par anticipation le prêt, si la commune obtient des subventions.

M FUSEAU n'est pas d'accord sur le fait de baisser le loyer si nous obtenons des subventions. On ne peut faire diminuer le coût public avec les subventions.

Pas de travaux réalisés dans ce cabinet depuis sa création. Les médecins ont créé une SCP et ont gagné de l'argent.

On ne peut prendre une motion contre le démantèlement pour EDF et voter ce genre de choses.

Le maire indique qu'il peut y avoir 5 cabinets (4 médecins et des infirmiers) dont 1 cabinet pour des spécialistes occasionnels qui feraient des permanences comme à l'hôpital de BLAYE.

Ce qui pourrait faire baisser le loyer des médicaux s'ils sont plus nombreux.

Suite à la proposition de vente de l'immeuble cadastré section B 400 RUE DE ST Mamet La Salvetat à PUGNAC appartenant la SCI COUPAUD HUI BON HOA SANCHEZ SAURA pour un montant de 240 000 €,

Après un large débat, le Maire demande au conseil de voter pour déposer la demande de subvention auprès du Département pour cet achat .

5 Contre : M DUMONT 2, Mme GARDERON 2 et M. LANNES 1 .

6 Abstentions : Mme DUPIELLET pour Mme MOREAU, M FUSEAU 2 , Mme DOUCET 3

7 Pour

Le conseil municipal après délibération autorise le maire à solliciter le Département pour une subvention pour cette acquisition foncière. Le conseil autorise le maire à signer tous les documents afférents.

Subvention 20% sur 150 000 € soit 30 000 €

Autofinancement 210 000 €

POUR 7

Il est bien précisé que la décision pour l'achat du bâti est reportée à une réunion ultérieure et que ce vote ne concerne que la demande de subvention.

2021/71 -FEMREB : ECLAIRAGE PARKING

Au vu des travaux d'éclairage nécessaires pour le parking du city stade, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide ces travaux et charge le maire de solliciter le syndicat pour une subvention au titre du FEMREB,

Soit TRAVAUX (5634.58+2607.57) 8 242.15 € TTC

FEMREB 35 % 2 884.76 €

AUTOFINANCEMENT 5 357.39 €

POUR : 18

-SITES

M FUSEAU relate la réunion de la commission COMMUNICATION du 22/06.

Le site de la mairie n'étant plus adapté, 4 entreprises ont été mises en concurrence. Le choix a été difficile mais la compétence l'a emportée :

- Réfection site Mairie
Le Devis de l'agence E WEB ECO de PRIGNAC ET MARCAMPS qui propose de restructurer le site de PUGNAC pour un montant HT de 3 690 €.

- Création site Médiathèque
Devis de l'agence E WEB ECO de PRIGNAC ET MARCAMPS pour la création du site internet de la Médiathèque pour un montant HT de 2 290 €

A ces montants, il convient de rajouter l'hébergement du site, la maintenance et l'assistance technique.

Après un large débat, le conseil municipal accepte ces devis et charge la commission de faire le nécessaire.

LA PAROLE AUX COMMISSIONS

2021/72 -AIDE AUX ASSOCIATIONS PUGNACAISES

M FUSEAU indique que lors de la commission COMMUNICATION du 22/06, l'aide aux Associations Pugnacaises a été abordée. Après un large débat, la municipalité de PUGNAC souhaitant soutenir les associations pugnacaises, décide une réduction de 20 € à l'inscription de chaque pugnacais mineur.

La commune compensera les associations après présentation d'un listing des jeunes adhérents pour versement de l'aide.

Une lettre est en cours de production .

Il a été également question du SMICVAL et des nouveaux forfaits très élevés. Il faut que la commune réfléchisse à l'accompagnement des déchets.

Mme DUPIELLET signale que les travaux demandés à l'école maternelle ont commencé (déménagement de meubles, réaménagement des classes, modification des rideaux sur les portes...)

L'entrée sera repeinte, M DUMONT et M LANNES verront si le personnel pourra s'en charger.

Elle indique qu'à l'école élémentaire, Séverine HERR a pris contact avec GIRONDE NUMERIQUE qui est venue sur place relever tous les points à revoir au parc informatique. Le filaire n'étant plus très opérationnel des relais seront installés.

L'aménagement d'un jardin sera réalisé entre les deux chalets par le personnel.

Mme DUPIELLET rappelle les prochaines animations et les projets en cours.

- Le 11/07 Concert à l'église de PUGNAC
- Résonnances artistiques reviendra proposer un spectacle sur Lafontaine.
- MANITOBA peintre et plasticien va proposer un projet pour les enfants de PUGNAC « Faire vivre le patrimoine pugnacais par des œuvres artistiques réalisées par les enfants pugnacais ». Ex Parcours jalonné par des totems...
- IMAGINE se produira le 8/10
- Le 11/11 concert ELIASSE
- En décembre le salon du chocolat

Daniel GARD indique que la phase 2 des travaux mairie est en cours. Un problème d'approvisionnement de placo risque de retarder le chantier.

Il a demandé à MME ZARUBA de faire des propositions chiffrées sur la clôture du jardin, et souhaite que les élus travaillent sur l'aménagement intérieur de celui-ci. Suite à l'avis du CAUE, M BARBOTEAU doit également nous faire un devis de dalles pour l'aménager.

M GARD transmet la demande de M. DUPERRIN

« Tous les riverains de la route de St Christoly depuis la route de ST VIVIEN ont demandé à plusieurs reprises que des ralentisseurs soient mis en place.

Les usagers de cette route Pugnac -St Christoly roulent beaucoup trop vite, de plus le marquage au sol du stop n'est plus visible et le panneau de St Urbain devrait être reculé, vu les constructions nouvelles.

La population jeune de ce quartier augmente et beaucoup d'enfants risquent d'être accrochés. Si possible faire une étude pour ces ralentisseurs. »

M LANNES signale que cette route est une Départementale et qu'une partie est en agglomération, la commune doit réfléchir sur son aménagement. Le problème de vitesse est présent partout.

La pose de gendarme couché peut apporter des nuisances aux riverains.

Pour l'installation de chicanes, une étude doit être faite suivant la largeur de la voie.

Le centre routier de BLAYE sera saisi pour St Urbain et Lafosse.

Des panneaux sens prioritaires peuvent être étudiés...

M DUMONT précise que la commission des bâtiments travaille en binôme (M GARD et lui).

Les travaux de l'église de Lafosse ont débuté par l'entreprise BARBOTEAU qui refait l'entourage de l'autel, M SELLIER interviendra pour le parquet et M GROUSSIN pour la pose d'une plaque de plomb sous l'autel.

La fin des travaux est prévue en septembre.

M LANNES indique que les travaux de voirie 2021 sont terminés avec quelques mécontents à l'impasse du Fassier. L'entreprise BOUCHER a géré les doléances.

Il demande s'il ne serait pas utile de remettre en état la sirène au garage.

Il lui est précisé qu'en son temps cette sirène était reliée à la Préfecture qui la gérait.

Ce n'est plus le cas.

Si la commune en posait une nouvelle, en cas de panne électrique, elle ne servirait pas pour la population...

Mme DUPIELLET souhaite savoir où en est la plainte pour l'installation de l'antenne SFR au Fassier. La commune attend la lettre du riverain pour faire suivre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

M FUSEAU indique que La Communauté de Communes travaille sur le projet Territoire,

En réunion il a été également question du Comité de Pilotage de la Piscine qui a été confié à EQUALIA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.